



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le Vendredi 12 novembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO annonce le lancement d'un appel d'offres pour l'installations d'éoliennes Outre-Mer et en Corse

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, annonce le lancement d'un appel d'offres portant sur la construction d'ici 2013, d'éoliennes terrestres dans les régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, et en Corse.

Ces installations représentent une puissance cumulée de 95 mégawatts (MW) :

Territoire	Nombre maximal de projets	Puissance cumulée maximale
Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	3	20 MW
Guyane	1	15 MW
Martinique	3	20 MW
La Réunion	3	20 MW
Corse	3	20 MW
TOTAL	13	95 MW

Les installations devront être équipées de dispositifs de **stockage de l'électricité** et de prévision de production. Grâce à cette exigence particulièrement novatrice, l'appel d'offres vise à faire émerger des projets qui ouvriront la voie à l'intégration accrue des énergies renouvelables dans les réseaux électriques des territoires concernés, sans remettre en cause la stabilité de ces réseaux.

Notamment, cet appel d'offres contribue, pour les collectivités d'Outre-Mer visées par le présent appel d'offres, à l'atteinte des objectifs qui leur ont été fixés par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (« Grenelle 1 ») : **parvenir à l'autonomie énergétique, et atteindre dès 2020, un objectif de 50 % au minimum d'énergies renouvelables** dans leur consommation d'énergie finale.

Lors de l'évaluation des propositions des candidats, les critères suivants seront pris en compte : le prix de l'électricité, la qualité environnementale et l'intégration locale, la rapidité de réalisation, la performance des dispositifs de stockage électrique et de prévision de production.

Les projets retenus pourront bénéficier d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité. **Les candidats doivent faire parvenir leur dossier de candidature, avant le 30 mai 2011**, à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui est chargée de la mise en œuvre de la procédure d'appels d'offres.

L'avis d'appel d'offres vient d'être publié au Journal officiel de l'Union européenne et a été mis en ligne sur le site internet de la CRE : www.cre.fr.

Après la désignation des lauréats, il est également prévu de lancer fin 2011 un second appel d'offres portant sur le même type d'installations, enrichi des enseignements tirés des premières propositions.

Jean-Louis BORLOO invite les élus et acteurs des territoires ainsi que les industriels à se mobiliser pour proposer, en réponse à cet appel d'offres, des projets innovants sur le plan technique et bénéficiant de la meilleure intégration dans le territoire. Cet appel d'offres constituera également, pour la filière industrielle, une opportunité d'élaborer des solutions intéressant un marché beaucoup plus vaste.

Contacts presse :

Benoît PARAYRE 01 40 81 72 36
Muriel DUBOIS-VIZIOZ 01 40 81 31 73
